



Délibération n° 06 / 2018

Département de l'Hérault  
Commune de PIGNAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

L'an deux mille dix-huit, le cinq mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Michelle CASSAR, Maire,

Etaient présents : Mesdames Isabelle BARDIN, Anne-Marie CALMES, Sylvie CINÇON, Jasmine DE BLOCK, Isabelle IRIBARNE, Monique MARCILLAC, Karine QUEVEDO, Fabienne THALAMAS, Michèle WASSELIN, Jeanne ZONCA, Messieurs Cyrille AMIRAULT, Daniel BERAUD, Julien BIEGEL, Daniel DELAUZE, Denis GALINIER, Marc GERVAIS, Mickaël GIL, Joseph MARCO, Patrick MATTERA, Jean-Marie POURTIER, Bernard PRIOU, Rémi SIE, Thierry QUILES, Katia TROCHAIN

Absents excusés : Mme Danièle DUBOUCHER (pouvoir à Mme Monique MARCILLAC), Mme Véronique GIMENEZ (pouvoir à M. Patrick MATTERA), Mme Marie-Thérèse MERCIER (pouvoir à M. Marc GERVAIS), M. Gaspard MESSINA (pouvoir à Mme Michèle WASSELIN).

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Karine QUEVEDO a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Animation – Marché de Noël 2018 – Tarification**

*Monsieur Thierry QUILES, Adjoint au Maire, délégué à l'animation et à la vie sportive, expose au Conseil municipal :*

La municipalité souhaite organiser pour la 11ème année, un marché de Noël le 15 décembre en nocturne de 16h à 21h et le dimanche 16 décembre de 10h à 18h. Le village de Noël sera installé dans le parc du château.

Afin de permettre l'installation des commerçants, il convient de se prononcer sur la tarification des emplacements.

Ainsi le prix est fixé à :

- 80 € pour 3 mètres linéaires, sous tente, avec électricité, deux tables et chaises par exposant et sans repas,
- Gratuit pour les associations et les commerçants Pignanaïses moyennant un chèque de caution de 80 €.
- 100 € de caution pour prêt de matériels électrique.

La présente affaire a été soumise aux membres de la commission animations le 20/02/2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ADOPTE les tarifs énoncés ci-dessus,
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 29 (dont 4 pouvoirs)

Votes : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE,



Michelle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette  
délibération a été affiché à la porte de la mairie ;  
que la convocation du conseil avait été faite le 27 février 2018.

Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN